

**CONFERENCE DES  
DIRECTRICES ET DIRECTEURS  
CANTONAUX DES FINANCES**

KONFERENZ KANTONALER VOLKSWIRTSCHAFTSDIREKTOREN  
CONFÉRENCE DES CHEFS DES DÉPARTEMENTS CANTONAUX DE L'ÉCONOMIE PUBLIQUE  
CONFERENZA DEI DIRETTORI CANTONALI DELL'ECONOMIA PUBBLICA

Commission de l'économie et des redevances du Conseil national  
Monsieur le Conseiller national  
Hansruedi Wandfluh, président  
c/o Secrétariat de la CER  
Palais du Parlement  
3003 Berne

Berne, le 11 mai 2010

**Accord entre la Suisse et les Etats-Unis concernant la demande de renseignements relative à UBS SA (ci-après « accord »)**

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères nationales, Messieurs les Conseillers nationaux,

Votre commission traitera l'objet cité en marge lors d'une séance extraordinaire fixée au 21 mai 2010. Dans le cadre du débat politique, la décision parlementaire concernant l'approbation de l'accord a été associée à différentes questions relatives à la réglementation des marchés financiers et à l'imposition. Le 28 avril 2010, le Conseil fédéral a arrêté à ce sujet les principaux axes de la solution recherchée et les prochaines étapes de la procédure.

Les comités de nos deux conférences de directeurs cantonaux ont à cœur de vous signifier l'importance de l'approbation de l'accord et de vous recommander d'accepter ce dernier. Notre appréciation de la situation repose sur les réflexions suivantes:

- Bien que ce projet controversé soit une sorte de « Lex UBS », il convient de ne **pas sous-estimer la portée du projet pour l'économie publique**. Comme l'explique, de manière tout à fait pertinente à nos yeux, le Conseil fédéral dans son projet, UBS SA revêt une importance systémique pour le secteur bancaire suisse, mais aussi pour de nombreux ménages et entreprises qui effectuent leurs paiements par le biais d'UBS. UBS joue en outre un rôle majeur pour les sociétés domiciliées en Suisse qui ont développé des relations commerciales aux Etats-Unis. A elles seules, les sociétés états-uniennes établies en Suisse ont généré dans notre pays quelque cinq pour cent du PIB suisse. Les Etats-Unis **représentent** ainsi, avec une part de dix pour cent de toutes nos exportations, le deuxième plus grand marché d'exportation de la Suisse, derrière l'Allemagne.

Sekretariat FDK/Secrétariat CDF: Haus der Kantone, Speichergasse 6, Postfach, CH-3000 Bern 7  
T +41 31 320 16 30 / F +41 31 320 16 33 [www.fdk-cdf.ch](http://www.fdk-cdf.ch)

Sekretariat VDK/Secrétariat CDEP: Volkswirtschaftsdepartement des Kantons St.Gallen, Davidstrasse 35, 9001 St.Gallen, Tel. 071 229 34 68 / Fax 071 229 21 75 / Email: [thomas.unseld@sg.ch](mailto:thomas.unseld@sg.ch)

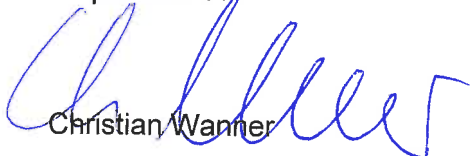
- Au-delà des relations avec les Etats-Unis, le rejet de cet accord contraignant pourrait faire naître **chez d'autres partenaires étrangers des doutes quant aux conditions-cadre appliquées à l'avenir et à la fiabilité de la Suisse**, risquant par là-même de nuire à l'aménagement en cours de nos relations fiscales et économiques avec nos Etats voisins, l'UE et d'autres partenaires dans le monde, ainsi qu'à l'attrait de la place financière de la Suisse pour les investisseurs étrangers. Les conséquences négatives d'un tel processus se répercuteraient non seulement sur la place financière, mais aussi sur l'ensemble de l'économie et sur tous les niveaux des finances publiques de la Suisse.
- Selon nous, la portée et les **effets négatifs** qui découleraient très probablement du **rejet** ou de la non-application de l'accord **priment sur les réserves concernant le caractère d'Etat de droit** de la Suisse, qui ont déjà été exprimées dans le cadre de l'application actuelle du contrat par les commissions parlementaires qui ont examiné le projet. Plusieurs professeurs de droit fiscal renommés, s'appuyant sur des motifs pertinents, ont en outre formulé un avis différent de celui exprimé dans l'arrêt du Tribunal administratif fédéral.
- Nous tenons nous aussi à ce que des mesures appropriées soient prises pour empêcher que des situations comme celles que nous connaissons aujourd'hui se reproduisent à l'avenir. De l'avis des comités de nos deux conférences, il n'est néanmoins pas judicieux d'établir un lien entre l'accord et la solution de la problématique dite du "too-big-to-fail" (TBTF) ainsi que de la pratique de rémunération. Le Conseil fédéral doit toutefois s'impliquer et poursuivre sérieusement ces thématiques aux fins de les résoudre en soumettant des propositions pertinentes. A cet effet, la commission d'experts TBTF et **l'implication des cantons** nécessitent plus de temps que celui imparti jusqu'aux débats sur l'accord au Parlement. Cette problématique est trop complexe pour qu'il y soit apporté des solutions par une action précipitée.

Pour ces motifs, nous vous prions d'approuver l'accord et de veiller, aux fins de garantir le droit de participation des cantons, au respect des procédures législatives ordinaires.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères nationales, Messieurs les Conseillers nationaux, nos salutations distinguées.

**CONFERENCE DES DIRECTRICES ET  
DIRECTEURS CANTONAUX  
DES FINANCES**

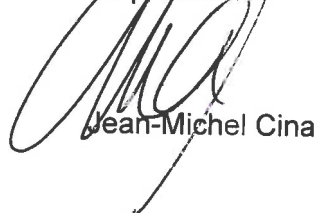
Le président :



Christian Wanner

**CONFERENCE DES CHEFS  
DES DEPARTEMENTS CANTONAUX  
DE L'ECONOMIE PUBLIQUE**

Le président :



Jean-Michel Cina

**Copie :**

- Membres de la CER-E
- Chef du DFF
- Membres de la CDF et de la CDEP